

E 2200 Paris 1/1514

*Le Chef du Département politique, F. Calonder,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant¹*

L 111. G. R. Personnel et confidentiel.

Conférence de la Paix

Berne, 20 novembre 1918

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre office 1.18 du 14 Novembre² concernant la Conférence de la Paix. Vous aurez reçu notre télé-

1. *Sur ordre de Calonder, la Division des Affaires étrangères du Département politique a également envoyé ce texte, légèrement modifié en fonction de ses destinataires et sans le paragraphe concernant la Convention du Gothard, aux Ministres de Suisse à Londres et à Rome. (E 2001 (B) 1/81).*

2. *Cf. n° 11.*



20 NOVEMBRE 1918

35

gramme d'hier³ et nos deux télégrammes d'aujourd'hui⁴ sur le même sujet. Nous savons que l'Italie⁵ et les Etats-Unis désiraient voir la Conférence se réunir en Suisse⁶; M. Wilson préconisait Genève. Nous regretterons vivement de devoir renoncer à accueillir en Suisse la Conférence; nous voyons par votre rapport que la France insiste avec la dernière énergie pour réunir à Versailles les délégués. Nous pensons bien qu'elle aura gain de cause, mais nous ne renonçons pas à l'idée de voir se réunir à Genève quelques-unes des Conférences spéciales qui ne manqueront pas de se greffer après coup sur le Congrès général. Dans des occasions semblables à celles dont nous nous occupons, il y a toujours des questions qui sont réservées à des congrès subséquents et nous comptons fermement que, dans cette mesure au moins, il sera fait droit à nos désirs. Nous comptons sur vous pour agir dans ce sens.

La participation des neutres à la Conférence ne nous paraît pas pouvoir être mise en doute: la seule question qui se présente est celle de savoir jusqu'à quel point nous serons admis. Les projets que l'on agite en Amérique tournent tous autour de deux Conférences: l'une concernant la liquidation de la guerre et à laquelle prendraient part les seuls belligérants, l'autre ayant trait à d'autres questions que l'Amérique n'a pas précisées jusqu'ici, et à laquelle les neutres seraient convoqués. Nous admettons que les questions en cause sont toutes celles qui touchent à la réorganisation du Droit International. Pour nous, il s'agit surtout de la ligue des nations, de la liberté des mers, de la navigation interne, de la liberté du commerce etc. Il a été question de tenir ces deux conférences simultanément ou successivement. Nous sommes nettement en faveur de la simultanéité, car nous craignons qu'une première Conférence ne prenne des décisions dont le contre-coup se fasse sentir dans le domaine de la seconde Conférence: celle-ci se trouverait ainsi en présence de questions déjà plus ou moins préjugées et ne pourrait pas traiter les immenses questions qui lui seront soumises avec une pleine liberté d'action.

La note que nous vous avons chargé aujourd'hui d'adresser⁷ a été rédigée par nous sans aucun contact avec les autres neutres. Nous avons en effet estimé préférable de présenter notre requête individuellement, sans constituer un bloc des neutres. Nous avons été guidés en cela par le désir de ne pas paraître, aux yeux des puissances de l'Entente, vouloir former un groupement considérable qui pourrait lui porter ombrage et dans lequel elle verrait une force éventuellement adverse. Nous savons qu'aux Etats-Unis même il existe à cet égard deux courants: l'un en faveur d'une demande de participation collective des neutres et l'autre en faveur de demandes individuelles. Nous avons l'impression que les Etats-Unis verront d'un bon œil la participation des neutres. Nous sommes moins certains de l'attitude de la France et de l'Angleterre.

Nous n'envisageons pas, pour le moment, l'éventualité d'un refus.

3. Cf. E 2001 (B) 1/81.

4. Cf. n° 24 et E 2001 (B) 1/81.

5. Cf. n° 9.

6. Cf. n° 27.

7. Cf. n° 24.

La convention du Gothard, dont vous nous parlez pourra faire l'objet d'une révision; cette affaire est à l'examen, mais une décision définitive n'est pas encore prise à cet égard chez nous.

La question de la neutralité de la Savoie à été envisagée et nous prévoyons grâce aux renseignements que vous avez bien voulu nous faire parvenir par votre lettre 217/91 du 14 Novembre⁸, que la France en exigera l'abrogation. Nous désirerions obtenir des compensations économiques, mais l'attitude de la France à l'égard des zones nous fait craindre que cela ne soit difficile. La délégation des Affaires Etrangères a décidé de ne pas prendre position pour le moment et d'attendre les événements.⁹

M. Sulzer est en possession de mémoires extrêmement détaillés sur la question de la navigation du Rhin et du Rhône, dont il est chargé d'entretenir le Président Wilson. Le Gouvernement des Pays-Bas a été tenu au courant (d'une manière beaucoup moins complète) de la question de la navigation du Rhin. Nous avons prévu la remise à la conférence d'un mémoire complet¹⁰ sur la situation de la Suisse à l'égard de l'accès aux mers.

Au sujet du Vorarlberg, le Conseil Fédéral estime les instructions qui vous ont été données comme suffisantes et ne désire rien y ajouter.¹¹

Nous ne désirons prendre aucune attitude au sujet des enclaves ou d'autres questions territoriales. Nous restons sur nos positions sans rien demander.¹²

8. Cf. n° 10.

9. Cf. n° 19, chiffre 5.

10. Cf. n°s 12, 85 A, 129.18, 129.20, 186 A 1, 269 A, 433.

11. Cf. n° 11, note 1.

12. Cf. n° 19, chiffre 6.